

Numérique, indépendant, participatif : bien plus qu'un média

ESSONNE INFO

SYNDICATS

L'avenir flou de la Bourse du travail départementale

Par Julien Monier | jeudi 2 février 2017 à 12:37



La Maison des Syndicats d'Evry doit être prochainement vendue. (JL/EI)

Les syndicats priés de partir de la Bourse du travail de l'Essonne, beaucoup de questions se posent sur le devenir de ce site situé en plein centre d'Evry. Le Département dit vouloir le vendre, sans plus de précisions.

«Maison des syndicats à vendre» : c'est ce qu'annonce le Conseil départemental (CD) depuis décembre dernier. Date à laquelle l'instance a annoncé par courrier aux 7 organisations syndicales qu'elles devaient quitter les lieux au 30 juin prochain, en leur proposant d'intégrer des bureaux situés rue des Mazières, récemment laissés libre par les services du Sdis 91 (les pompiers essonniers).

- Notre article : [« Déménagement en vue pour les syndicats »](#) (abonnés)

Mais pas question pour les syndicats départementaux, unis pour l'occasion, d'accepter la proposition du Département. Les actuels locaux ouverts en 1983 sont

adaptés à leurs activités, notamment en terme de réunions et formations des salariés, plaident-ils en cœur. Avec le Département qui affiche sa fermeté sur ce dossier, le bras de fer est bien entamé ([lire notre article](#)).

Lundi dernier lors de la séance de l'assemblée départementale, les élus planchaient sur le 'Schéma directeur immobilier du patrimoine bâti hors collèges' de l'instance. En quelques sortes, l'état des lieux et les prévisions de gestion de tous les locaux du Département, pour la période 2017-2021. Outre les collèges, le CD possède 135 sites, ce qui représente pas moins de 170 000 mètres carrés de surface. On y trouve les locaux principaux et annexes d'Evry, mais aussi les MDS (Maisons de solidarités), PMI, des locaux logistiques, d'accueil de l'enfance, ou encore des sites d'importance comme Chamarande ou le stade Bobin.

Quelques 110 millions d'investissements d'entretien et de réhabilitation de ce patrimoine sont prévus jusqu'en 2021, tandis qu'une partie des sites doivent être vendus. Le Département compte se séparer de 20% de ses biens, à l'image de l'ancien IUFM d'Etiolles, en cours de vente. Pour la Maison des syndicats cependant, pas de prévision de vente inscrite au schéma directeur. « *Elle n'apparaît pas car elle n'est pas encore en vente* » explique ainsi Jérôme Bérenger, l' élu en charge du dossier, lors de la séance.

On trouve même chiffrés dans le plan d'investissements, 500 000 euros de crédits, pour 2018 et 2019, afin d'effectuer des opérations de travaux au sein de l'édifice. Sachant que le coût annuel de fonctionnement est actuellement de « *130 000 euros plus les fonctionnaires mis à disposition* » selon l' élu, cela ferait peu de différence pendant cette période de 5 ans avec l'utilisation des syndicats telle qu'elle se déroule jusqu'à maintenant.

« A ce stade le bien n'est pas en vente »

Interrogé par *Essonne Info* sur les modalités de vente de la Maison des syndicats et l'objectif du Département vis-à-vis de ce site, l' élu Jérôme Bérenger reste évasif quant au devenir des lieux, si les syndicats acceptent de le quitter comme le désire l'instance :

Essonne Info : Quelle est l'estimation du prix de vente pour la maison des syndicats ?

Jérôme Bérenger : Nous ne disposons d'aucune estimation du prix de vente de la maison des syndicats, puisqu'à ce stade le bien n'est pas en vente. Il conviendrait à ce titre de saisir le service des Domaines et/ou un évaluateur privé. J'attire par ailleurs votre attention qu'en principe nous ne communiquons jamais le prix d'un bien potentiellement en vente, car ces ventes s'effectuent sous le biais de l'adjudication, et qu'il est à l'évidence dans l'intérêt de personne de donner un chiffre en amont. D'autres parts, le prix de mise en vente pourrait faire l'objet d'une délibération en

Assemblée départementale.

Pourquoi n'y t-il pas de présence de la maison des syndicats dans les récapitulatifs de cessions 2017-2021 ?

Le bâtiment n'étant pas en vente à ce stade, il n'a pas vocation à être inscrit dans les listes de cession à titre prudentiel. Mais surtout par respect pour le calage administratif des décisions. Là aussi, l'inscription dans le SDI peut être liée à un passage en AD.

Quelle est la signification des travaux de réhabilitation chiffrés en annexe du Schéma directeur pour « maison des syndicats » (500 000 euros) et « clos agora » (1 767 150 euros) ?

« Clos de l'Agora » = il s'agit en effet de réserves d'investissement qui pourraient être mobilisées pour accompagner l'accueil des syndicats dans leurs nouveaux locaux de l'ex-SDIS, s'ils acceptaient la proposition qui leur a été faite d'y déménager

« Maison des Syndicats » = il s'agit d'une provision souhaitée par les bonnes pratiques de gestion immobilière qui veut que si un bâtiment est vacant il est raisonnable de prévoir un montant pour la sécurisation des lieux ou tout dégâts type fuite d'eau, vitres cassées...

Quelle sera la date de vente ?

Il n'y a pas de décision pour l'instant puisque nous souhaitons travailler à une solution lorsque les syndicats voudront bien se mettre autour de la table.

Julien Monier

Julien Monier est journaliste et rédacteur en chef d'Essonne Info (@EssonneInfo). Vous pouvez le suivre sur Twitter (@JulienMonier91) et le contacter par courriel (julien@essonneinfo.fr).